

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2024-237

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
AVENUES DE VERDUN, CLÉMENT ADER, GÉNÉRAL DE GAULLE, RUES MARGUERITE PEREY,
CURIE, BERTAUX, L'AÉROCLUB ET LA FERME DES TOURNELLES

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

Vu le règlement communal de voirie,

Vu la demande, en date du 25 juin 2024, de **M. Christophe DOSNE** représentant la société **RESONANCE** sise 4 route du Camp, 77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD, et qui doit intervenir sur le domaine public pour des travaux de déploiement FTTH (fibre optique), **dans les rues mentionnées en titre,**

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules pour permettre la réalisation de cette occupation en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : La société RESONANCE est autorisée à occuper le domaine public pour procéder à ces travaux dans les lieux susnommés **du lundi 1^{ER} juillet 2024 au mercredi 27 novembre 2024.**

Article 2 : La société RESONANCE s'engage à mettre en place, pendant toute la durée du chantier, la signalisation nécessaire étant précisé qu'elle sera responsable de tous les dommages et accidents résultant des travaux.

Article 3 : La société RESONANCE sera tenue d'informer les riverains de la gêne qu'occasionnera cette autorisation.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur des services techniques et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- **Sté RESONANCE :** ✉ i.yamouni@resonance-firalp.fr, ✉ c.dosne@resonance-firalp.fr.

Fait à Fontenay-Trésigny,
le 1^{ER} juillet 2024




Le Maire,
Patrick ROSSILLI